

Une nouvelle voie cyclable entre Janzé et Brie

Une nouvelle liaison en faveur des mobilités douces

Après la réalisation d'une première liaison entre Retiers et Le Theil-de-Bretagne en 2022, **un nouveau projet en faveur des mobilités voit le jour avec la création d'une liaison cyclable entre Janzé et Brie**. Cet aménagement, **financé par Roche aux Fées Communauté à hauteur de 347 768 € (HT)**, vise à relier les deux centres-bourgs, tout en assurant un itinéraire sécurisé, confortable et accessible aux cyclistes comme aux piétons. Partant de la sortie de la ville de Janzé jusqu'à l'étang de Brie, le tracé, d'une longueur d'environ 3 kilomètres, s'étendra le long de la D48. Ce nouvel aménagement s'inscrit pleinement dans une stratégie de transition écologique et d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Un développement des mobilités sur le territoire

La Communauté de communes a élaboré un plan de mobilité simplifié, voté en Conseil communautaire en décembre 2024, visant à orienter et encadrer le développement de la politique de mobilité. L'enjeu du changement climatique et le besoin de transition vers des modèles plus sobres et moins émetteurs de CO2 soutiennent cette évolution. Le développement des services auprès de sa population constitue aussi un enjeu pour l'intercommunalité et contribuera à renforcer l'attractivité du territoire et les échanges avec la Métropole de Rennes.

CONTACT

Pour toute information, vous pouvez contacter le service Mobilité au **02 99 43 64 87**.

rgba(255,255,255,1)
Publié le 16 mai 2025